



Résiliation contrat one-shot abonnement site internet

Par **AuréliaRyck**, le **01/09/2022** à **14:38**

Bonjour,

J'aimerais trouver des personnes qui ont souscrit à un contrat d'abonnement de solution Internet vendu par Geoboost et qui ont résilié leur contrat au terme de l'engagement.

En effet, j'ai besoin d'éclairage quand à la date et au préavis à respecter. Il est indiqué sur le document que j'ai signé un préavis de 3 mois. Sinon le contrat est renouvelé par tacite reconduction. Mais ce document a été signé en décembre, puis j'ai signé un pv de réalisation du site en janvier de l'année suivante et enfin les mensualités n'ont commencé à être débitées qu'au mois de mars.

Je serai donc tentée de faire courir le préavis en lien avec la signature du contrat soit le mois de décembre. Mais au regard de cette date, je reste redevable des mensualités jusqu'au bout, qui sont donc décalées de 3 mois au total. Et sur le contrat il est indiqué que l'on paye des frais pour toute résiliation anticipée. Les mensualités étant elles réglées à une autre société de financement... Je ne sais donc pas quelle date prendre en compte pour que d'une part mon contrat ne soit pas renouvelé pour une nouvelle année. Et d'autre part pour payer les sommes dues jusqu'au bout mais sans frais d'annulation anticipée.

J'aimerais donc trouver des personnes qui ont réussi à résilier sans avoir de frais supplémentaires et en respectant les bonnes dates.

J'espère que mes explications seront suffisamment claires.

Merci par avance pour votre lecture